



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 383 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la famille moyenne verra sa facture d'épicerie augmenter de 420\$ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les familles à revenu modeste seront les plus durement touchées par cette hausse des prix des aliments et qu'elles ne pourront pas s'y soustraire;

CONSIDÉRANT QUE l'austérité a poussé un nombre record de Québécois à avoir recours aux banques alimentaires et que la hausse du prix des aliments aggravera la situation;

CONSIDÉRANT QUE les 2,7 millions de ménages les moins fortunés du Québec doivent être soutenus face à ces hausses de prix;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de compenser la moitié de l'impact de la hausse des prix de l'alimentation pour les ménages à revenu modeste en bonifiant, dès le mois de janvier 2017, le crédit d'impôt pour solidarité de 200\$ par ménage admissible.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

HLMGM

Harold LeBel, député de Rimouski

14-03-17

Date de signature de l'extrait